



## Le SNJ soutient l'équipe d'Annecy

Samedi 31 juillet, l'équipe de l'agence du Dauphiné libéré à Annecy a découvert la vitrine taguée avec, notamment, l'inscription « Daubé collabo ». Ce tag est l'œuvre d'un Annécien, ancien Gilet jaune, candidat malheureux aux élections départementales et manifestant anti passe sanitaire. Il l'a revendiqué sur son compte Facebook.

Dans l'après-midi, ce même Annécien est venu prendre à partie les deux journalistes, une rédactrice et un photographe, qui couvraient la manifestation des anti-passes sanitaires. Une « discussion » qu'il a filmée et diffusée en direct, et sans le consentement des deux journalistes, sur son deuxième compte Facebook.

Diffusion qui a entraîné des commentaires insultants et publics à l'encontre des deux journalistes.

En fin d'après-midi, il est revenu taguer une deuxième fois la vitrine de l'agence, avant de récidiver une troisième fois, dimanche 1<sup>er</sup> août au matin.

Alerté, le directeur de l'UG Nord a annoncé qu'une plainte serait déposée pour le taguage de la vitrine.

Dimanche, un contact a été pris entre la commissaire d'Annecy et la rédactrice concernant la diffusion de la vidéo et les commentaires injurieux.

Dans l'attente des suites données à cette affaire et [dans un contexte national où les actions contre la presse se multiplient](#), la section SNJ du Dauphiné libéré apporte son soutien à l'ensemble des membres de l'agence d'Annecy.

Elle demande à la direction du Dauphiné libéré d'aller au bout de sa démarche en justice vis-à-vis de l'auteur de ces tags et des commentaires insultants les deux journalistes, mais aussi plus généralement pour chaque commentaire sur les réseaux sociaux mettant en cause un journaliste ou le Dauphiné libéré et susceptible de revêtir une qualification pénale.

Pour nous, il faut être ferme et systématique.

S'il est sain que la presse soit critiquée, la section SNJ du Dauphiné libéré rappelle qu'aucune colère ne saurait justifier la violence, même verbale.

Veurey,  
lundi 2 août 2021